

Attestation médicale

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Docteur demeurant à
rue n° Tél.

1. Nom, prénom et club du joueur accidenté

.....

2. Quand avez-vous examiné la victime ?

...../...../20..... heures

3. Quelles sont la nature et la gravité des blessures ou des lésions ?

.....

S'agit-il d'une récurrence ? OUI /NON

.....

4. Estimez-vous nécessaire l'intervention d'un : (barrer les mentions inutiles)

a) kinésithérapeute ou physiothérapeute ?

OUI /NON

Si des séances supplémentaires devaient s'avérer nécessaires plus tard, le joueur doit nous transmettre une copie de la prescription médicale **AVANT** que chaque nouvelle série débute.

Combien de séances sont nécessaires ?

OUI /NON

b) spécialiste

OUI /NON

c) radiologue

5. La victime est-elle entièrement ou partiellement incapable de vaquer à ses occupations professionnelles ?

Totalement pendant jours.

Partiellement pendant jours.

6. L'accident provoquera-t-il une invalidité permanente ?

.....

7. Peut-on espérer le rétablissement complet ?

.....

8. Vos constatations ne comportent-elles aucune réserve ou constatation spéciale ? Si oui, lesquelles ?

.....

9. La victime était-elle antérieurement à l'accident estropiée, mutilée ou atteinte d'une infirmité ou d'une maladie ?

.....

10. L'intéressé a-t-il déjà été victime d'un accident sportif ou autre ?

.....

11. Si oui, où et à quelle date ?

.....

12. Quelle fut la nature des lésions encourues à l'époque ?

.....

13. Quelles en ont été les suites ?

.....

Cachet du Médecin

Délivrée à le 20.....
Le Médecin,

* Cette déclaration doit nous parvenir dans les 14 jours ouvrables après la date de l'accident.

(Voir déclaration d'accident au verso)

DECLARATION D'ACCIDENT :

Membre du club du RESCM : tu trouveras ci-dessous une déclaration d'accident à télécharger suite à la blessure que tu as subie au football.

Sur la page 1 : **ATTESTATION MEDICALE** à faire remplir par le **médecin**, lequel indiquera le nombre de séances de kiné prescrites.

Sur la page 2 : remplir les renseignements concernant **TA SITUATION PROFESSIONNELLE**, ne pas oublier de joindre une **VIGNETTE DE MUTUELLE** (la partie 'Déclaration d'accident' sera remplie par le secrétaire du club).

Puis transmettre par courrier **DANS LES 10 JOURS OUVRABLES APRES LA DATE DE L'ACCIDENT** (afin que le Secrétaire dispose du temps suffisant pour la transmettre à l'Union Belge de Football dans le délai légal) les 2 pages dûment remplies (comme expliqué ci-avant) + la vignette mutuelle à cette adresse :

Mr Pascal Boulant

Secrétaire du R.E.S.C-Mariembourg

Rue des minières 23

5620 FLORENNES

En cas de doute ou de problèmes, tu peux le contacter au 0476/94.17.25 ou par mail à pboulant@hotmail.com